

Siège social

Formation Sécurité Limousin

Tel. 05 55 48 09 06

16 rue Jean MERMOZ 87220 FEYTIAT

<http://www.fsl-secu.com>

SIRET : 420 803 645 00027



Thierry MORLIERAS

Tel. 06 80 33 02 79 / 05 55 48 09 06

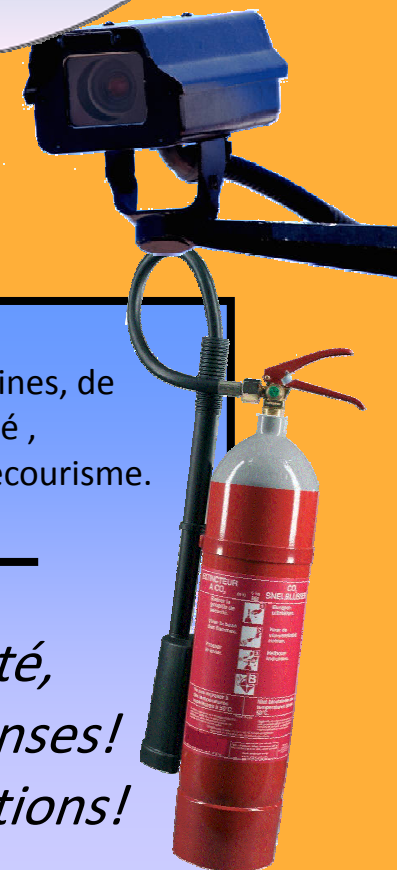
thierry.morlieras@orange.fr

(Gérant, Responsable formation)

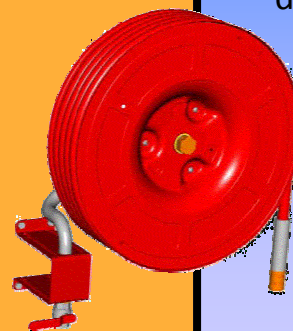
Plus d'infos sur
www.fsl-secu.com

Formation et Sécurité

Pour professionnels et particuliers



Qu'il s'agisse de formations canines, de sécurité incendie, de sûreté, de risques professionnels ou de secourisme.



*Pour votre sécurité,
nous avons les réponses!
Posez-nous les questions!*

Les prestations sont toujours réalisées par des intervenants compétents, qualifiés ou agréés.

Nous utilisons du matériel récent et adapté:

- Aire de feu règlementaire pour simulation de tous types de feu intérieur et extérieur.
- Poste central de sécurité .
- Terrain de dressage .
- Système de sécurité incendie adressable de catégorie A avec simulation des asservissements.
- Système de vidéosurveillance renouvelé annuellement.
- Système d'alarme anti-intrusion.

Sécurité Incendie :

-Conduite à tenir face à un départ de feu et gestion de l'évacuation, utilisation des moyens de secours, formations système de sécurité incendie.

(Obligation du Code du travail art. R4121-1).

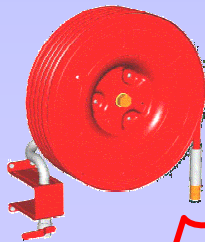
-Formations EPI de **2, 4 ou 7 heures!**

-Formation initiale ou recyclage **SSIAP 1, 2 et 3**

(Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne).

(Article MS46 du règlement de sécurité).

- Coordination SSI ,
- Notices de sécurité , audits de sécurité,
- Accompagnement des Commissions de sécurité,
- Chargés de sécurité ,
- Plans de sécurité incendie,
- Protocoles et consignes de sécurité.



Secourisme :

-Formation Sauveteur Secouriste du Travail , initiale ou recyclage réalisé par un formateur conventionné CRAM.

(Obligation du Code du travail , art. 4141-2).

Sûreté et Canin:

-RNCP Agent de Prévention et de Sécurité. Cette formation permet l'obtention de la **carte professionnelle** (Loi du 18 mars 2003, Titre IV).

-RNCP Cynotechnique (conducteur canin), obligation découlant **décret du 06 novembre 2005** pour exercer la profession de « *maître chien* ».

-VAE RNCP Cynotechnique, pour les professionnels travaillant déjà avec un chien.

-Formation gestion des conflits.

-Attestation d'aptitude à la détention d'un chien de 1ère et 2ème catégorie.

-Formation aux dangers et comportements du chien pour les professionnels intervenants à domicile (livreur, postier, professions libérales,...)

Risques professionnels :

- Réalisation de documents uniques, formations risques professionnels,
- Formations gestes et postures, PRAP,
- Habitations électriques.

(Obligation du Code du travail art. R4121-1, art. 4141-2).

Intervention sur toute la France, devis et prestations personnalisées.

Un centre de formation équipé pour dispenser des formations de qualité.

Cabinet vétérinaire, hébergement et restauration à moins de 5 minutes de notre centre.